ATOUT FORMATION
6 avenue Gal Borgnis Desbordes - CS 40335
56018 VANNES Cedex
Téléphone : 02.97.46.53.01 - Fax : 02.97.46.54.78
atoutformation@msa-services.fr
www.atoutformation.fr

AUTORISATION DE CONDUITE R389 catégories 3 et/ou 5

PARTICIPANTS	PRE REQUIS	PUBLICS CONCERNES
Groupe de 8 personnes maximum	Etre âgé d'au moins 18 ans Être reconnu apte médicalement ***Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité et de gants.***	Toute personne d'au moins 18 ans, amenée à utiliser un chariot automoteur à conducteur porté. Toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur à conducteur porté.

OBJECTIFS :

- Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté et permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.
- Connaître les dispositifs de sécurité des chariots, les règles de conduite en sécurité, les règles de stockage et de chargement, etc.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode interactive s'appuyant sur la Recommandation R389
Travaux pratiques ; Contrôle des connaissances ;
Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

PERIODICITE

A renouveler tous les 5 ans.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : 2 jours

Lieu : sur site

Animée par : Formateur spécialisé et expérimenté. CACES Chariot cat:1.2.3.4.5 Grue auxiliaire (avec ou sans télécommande) PEMP cat 1.3.A et B Pont Roulant Engins de Chantier cat:1.4.7.8.9

EVALUATION / VALIDATION

Autorisation de conduite pour les chariots concernés.

Attestation individuelle de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 et 2

Le conducteur et la réglementation

- Définition du chariot
- Le conducteur, âge
- Permis de conduire
- Autorisation de conduite
- Les CACES® "chariot"
- Equipement de protection individuelle

- Les qualités du conducteur de chariot automoteur
- Les responsabilités du conducteur

Les accidents du travail

- Définition réglementaire
- Les statistiques
- Les causes fréquentes d'accidents de chariot

Les acteurs de la prévention

- L'employeur
- L'ensemble du personnel
- Le représentant de la CRAM
- L'inspecteur du travail
- La médecine du travail
- Fabricant - responsable de la mise sur le marché
- Les organismes de contrôle technique et de prévention

Les typologies de chariot

- Domaine d'utilisation
- La conformité du matériel
- Description d'un chariot
- Les différentes géométries
- Les différents mouvements
- La stabilisation
- Les dispositifs de sécurité
- Les capacités du chariot

Les règles de conduite en sécurité

- La prise de poste
- Vérifications journalières
- Vérifications générales périodiques
- La stabilité du chariot
- Les règles de sécurité en chariot
- Les règles de circulation
- L'arrêt du chariot
- La panne du chariot
- Le chargement du chariot

Les risques divers

Les gestes de commandement

La signalisation

Tests théoriques

Corrigé du test et résultats

Evaluation du formateur à la conduite en sécurité